



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 44, 86 d) et 88 de l'ordre du jour

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Développement durable et coopération économique internationale : dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Activités opérationnelles de développement

Lettre datée du 18 mars 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les 24 et 25 février derniers, les responsables des institutions multilatérales et bilatérales de développement et les représentants du FMI, d'autres institutions financières multilatérales et des pays partenaires, se sont réunis à Rome pour assister au Forum de haut niveau sur l'harmonisation. Cet événement a été coorganisé par cinq banques multilatérales de développement – la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement – ainsi que par le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le Gouvernement italien. Les questions qui y ont été abordées présentent un grand intérêt au regard des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et témoignent des efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation (voir annexe jointe), comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale au titre du point 44, « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire », du point 86 d), « Développement durable et coopération économique internationale : dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat », et du point 88, « Activités opérationnelles de développement » de l'ordre du jour.



Le Représentant permanent
(Signé) Sergio Vento

Pièce jointe

Déclaration de Rome sur l'harmonisation

Rome, 25 février 2003

1. Nous, responsables des institutions multilatérales et bilatérales de développement, représentants du Fonds monétaire international (FMI), des autres institutions financières multilatérales, et des pays partenaires réunis à Rome, en Italie, les 24 et 25 février 2003, réaffirmons notre volonté d'éradiquer la pauvreté, de réaliser une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable au moment où nous évoluons vers un système économique mondial intégrateur et équitable. Nos délibérations s'inscrivent dans le contexte d'un important effort international dont le but est d'harmoniser les politiques, procédures et pratiques opérationnelles de nos institutions avec celles en vigueur dans les pays partenaires en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement et de contribuer de cette façon à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ces objectifs soutiennent directement l'accord général obtenu par la communauté internationale du développement sur cette question, telle qu'elle ressort du Consensus de Monterrey (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, mars 2002, par. 43). Nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements de la Jamaïque, du Viet Nam et de l'Éthiopie ainsi qu'aux bailleurs de fonds bilatéraux et aux institutions internationales qui, en préparation du Forum de Rome, ont parrainé et coordonné les séminaires régionaux tenus à Kingston, Hanoi et Addis-Abeba en janvier 2003. Les principes, enseignements et messages clefs dont la synthèse figure dans les rapports issus de ces séminaires sont d'un apport considérable au Forum.

Améliorer l'efficacité du développement

2. La communauté internationale que nous représentons s'inquiète des éléments qui indiquent de plus en plus qu'au fil du temps la totalité et la vaste gamme de conditions et procédures mises en place par les bailleurs de fonds pour préparer, acheminer et suivre l'aide au développement sont à l'origine de coûts de transactions non productifs pour les pays partenaires et concourent à réduire davantage leurs capacités. De même, nous sommes conscients que les pays partenaires sont préoccupés par le fait que les pratiques des bailleurs de fonds ne s'intègrent pas toujours bien dans leurs priorités et systèmes nationaux de développement, notamment leurs cycles de planification du budget, des programmes et des projets, et leurs systèmes de gestion financière et des dépenses publiques. Nous sommes d'avis que ces questions exigent, de notre part, une action urgente, coordonnée et soutenue afin d'améliorer notre efficacité sur le terrain.

3. Nous accordons une grande importance au rôle accru de chefs de file que se doivent de jouer les pays partenaires dans la coordination de l'aide au développement et à la contribution qu'il nous revient d'apporter au renforcement des capacités de ces pays pour les aider à assumer ce rôle. Pour leur part, les pays partenaires entreprendront des réformes de nature à permettre aux bailleurs de fonds de s'appuyer progressivement sur les systèmes nationaux, en adoptant des principes

ou des critères internationaux et en mettant les bonnes pratiques en application. Le principal élément directeur de ce travail est une approche-pays qui privilégie la prise en charge par les instances nationales et le rôle de chef de file du gouvernement, intègre la dimension du renforcement des capacités, reconnaît diverses modalités d'aide (projets, approches sectorielles et appui au budget ou à la balance des paiements) et mobilise la société civile, y compris le secteur privé.

Principes ou critères régissant les bonnes pratiques

4. Nous sommes conscients que nos origines historiques, nos mandats institutionnels, nos instances de direction, comme les conditions qui régissent nos systèmes d'autorisation, sont différents. Néanmoins, dans bien des cas, nous pouvons simplifier et harmoniser nos conditionnalités et réduire les coûts qui y sont associés, tout en améliorant la surveillance fiduciaire, la responsabilité à l'égard du public et les efforts visant à obtenir des résultats de développement concrets. Nous nous associons au travail accompli par les groupes techniques du Groupe de travail du CAD/OCDE et par les banques multilatérales de développement, et nous nous réjouissons d'avance de l'achèvement, l'année prochaine, du travail d'harmonisation en cours au niveau des Nations Unies et dont la coordination est assurée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Nous sommes disposés à suivre les bonnes pratiques actuelles tout en continuant d'en identifier et d'en diffuser de nouvelles.

Perspectives

5. Nous convenons que, tant pour les bailleurs de fonds que pour les pays partenaires, les progrès obtenus sur le terrain à travers les programmes et les projets constitueront une mesure concrète et non négligeable du succès de nos efforts. Nous sommes conscients que de tels progrès peuvent être facilités par des efforts d'harmonisation aux échelons international et régional. Nous appuyant sur le travail du CAD/OCDE, des groupes de travail des banques multilatérales de développement et sur l'expérience des pays, notamment les initiatives prises récemment par les pays, nous sommes déterminés à exécuter les activités suivantes pour renforcer l'harmonisation :

- Veiller à ce que l'aide au développement soit fournie conformément aux priorités des pays partenaires, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les autres initiatives comparables, et que les efforts d'harmonisation soient adaptés aux circonstances des pays;
- Examiner et identifier les voies et moyens de modifier, comme de besoin, les politiques, les procédures et les pratiques de nos institutions et pays pris individuellement, pour faciliter l'harmonisation. En outre, nous ferons en sorte de réduire les missions, les examens et les rapports des bailleurs de fonds, nous allégerons les conditionnalités, nous simplifierons et harmoniserons les documents;
- Mettre en application de façon progressive et en nous appuyant aussi bien sur les expériences menées jusqu'ici que sur les messages issus des séminaires régionaux, les principes ou critères de bonnes pratiques inhérents à la mise en place et à la gestion de l'aide au développement, en tenant compte des circonstances spécifiques des pays. Nous diffuserons les bonnes pratiques (le résumé s'y rapportant figure à l'annexe A) auprès de nos services, au siège de

nos institutions, au sein des bureaux de pays ainsi qu'auprès d'autres partenaires de développement intervenant dans les pays;

- Intensifier les efforts déployés par les bailleurs de fonds pour travailler, au niveau national, à travers la coopération déléguée, et accroître la marge de manoeuvre du personnel en poste dans les pays pour lui permettre de gérer de façon plus efficace et plus efficiente les programmes et les projets exécutés;
- Développer, à tous les niveaux de nos organisations, des incitations de nature à susciter la reconnaissance par nos services des avantages que comporte l'harmonisation pour une efficacité accrue de l'aide;
- Fournir un appui aux analyses au niveau national de façon à renforcer la capacité des gouvernements à assumer un rôle de chef de file plus grand et la responsabilité des résultats de développement. Plus particulièrement, nous travaillerons de concert avec les gouvernements partenaires pour mettre sur pied des partenariats plus solides; en outre, nous collaborerons à améliorer la pertinence du point de vue des orientations, ainsi que la qualité, la fourniture et l'efficacité des analyses au niveau national;
- Élargir ou démarginaliser les actions dans lesquelles le pays joue un rôle de direction (qu'il s'agisse d'efforts déjà engagés dans des secteurs précis, des domaines thématiques ou de projets individuels) pour rationaliser les procédures et les pratiques des bailleurs de fonds, notamment le renforcement de la coopération technique axée sur la demande. À ce jour, les pays concernés sont : l'Éthiopie, la Jamaïque, le Viet Nam, le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, le Honduras, le Kenya, la République kirghize, le Maroc, le Niger, le Nicaragua, les îles du Pacifique, les Philippines, le Sénégal et la Zambie;
- Continuer de fournir une aide budgétaire, sectorielle ou un appui à la balance des paiements lorsque cela se justifie du point de vue du mandat du bailleur de fonds et lorsque des politiques appropriées et des modalités fiduciaires existent. Les critères ou principes qui régissent les bonnes pratiques – notamment l'alignement sur les cycles budgétaires des pays et les examens de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté – doivent être utilisés pour fournir cette aide;
- Promouvoir l'harmonisation des approches concernant les programmes à caractère mondial et régional.

6. Nous souhaitons indiquer officiellement que l'augmentation du niveau de partage d'informations et l'amélioration du niveau de compréhension de nos points communs et de nos différences au cours de la préparation ou de la révision de nos politiques, procédures et pratiques opérationnelles respectives constituent des résultats positifs qui découlent de la collaboration instaurée entre nous sur l'harmonisation. À l'avenir, nous approfondirons cette collaboration et nous rechercherons les voies et moyens de nous assurer que les politiques, nouvelles ou révisées, soient harmonisées de façon adéquate ou se prêtent à l'harmonisation avec celles des pays partenaires et des institutions bailleurs de fonds.

7. Nous sommes conscients du travail accompli au niveau mondial pour suivre et évaluer la contribution des bailleurs de fonds à la réalisation des objectifs du Millénaire. Nous suivrons et, si nécessaire, nous affinerons les principaux

indicateurs de progrès relatifs à l'harmonisation comme ceux décrits dans les documents du CAD/OCDE sur les bonnes pratiques.

8. Nous sommes conscients de la contribution des technologies modernes de l'information et des télécommunications pour promouvoir et faciliter l'harmonisation. Des exemples existent déjà à travers l'utilisation des équipements de conférence audio et vidéo dans le travail effectué par les services sur l'harmonisation, le Portail du développement, le site Web consacré aux analyses effectuées au niveau national et dans les travaux antérieurs sur l'administration, la passation des marchés et la gestion financière par voie électronique. Nous sommes résolus à intensifier nos efforts pour tirer parti de ces technologies.

Prochaines étapes

9. Les pays partenaires sont invités à élaborer, en concertation avec la communauté des bailleurs de fonds, des plans d'action nationaux pour l'harmonisation assortis de propositions claires et mesurables pour harmoniser les efforts d'aide au développement en utilisant comme points de référence les propositions du Groupe de travail du CAD/OCDE et des groupes techniques des banques multilatérales de développement. Pour leur part, les organismes bilatéraux et multilatéraux entreprendront des actions visant à soutenir le travail d'harmonisation au niveau des pays. Dans le cadre de leurs procédures d'auto-évaluation, ces organismes et les pays partenaires procéderont à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application des bonnes pratiques; ils rendront compte de ces progrès ainsi que de l'impact des bonnes pratiques. Dans la mesure du possible, nous utiliserons les mécanismes actuels pour élaborer ces plans d'action et rendre compte des progrès accomplis. Ces plans seront mis à la disposition du public.

10. Nous entendons utiliser et renforcer, notamment à travers la participation des pays partenaires, les mécanismes qui existent déjà pour maintenir l'effet d'entraînement dans la mise en application des accords obtenus sur l'harmonisation. À cet égard et dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, nous nous félicitons des initiatives régionales telles que le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique en vue d'un examen annuel conjoint de l'efficacité de l'aide dans un environnement de responsabilité mutuelle qui prendra également en compte les questions d'harmonisation.

11. À la lumière de nos travaux des deux derniers jours, nous prévoyons de tenir des réunions pour faire le point début 2005 à la suite de l'examen déjà prévu en 2004 au niveau du CAD/OCDE. Ces actions de suivi permettront d'évaluer et de consolider les progrès accomplis en vue d'apporter des changements fondamentaux qui améliorent l'efficacité de l'aide; elles aideront également à passer en revue la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, dont le calendrier et les modalités devraient être définis au plus tard en 2005.

Annexe A

Normes ou principes de bonne pratique pour l'harmonisation de l'assistance des donateurs

12. Nous nous félicitons de la collaboration qui existe entre le CAD/OCDE et les banques multilatérales de développement dans le domaine de la gestion des finances publiques. Nous prenons note du consensus qui s'est fait autour de l'idée selon laquelle une bonne gestion des finances publiques doit couvrir la préparation du budget, les contrôles et l'audit internes, la passation des marchés, les décaissements, les mécanismes de suivi et de rapport et les audits externes; elle doit aussi encourager la discipline budgétaire ainsi qu'une allocation efficace des ressources en faveur des besoins prioritaires. Cette collaboration illustre bien l'importance que nous accordons à une responsabilité accrue des pays en développement partenaires à l'égard de leur population, ce qui peut être réalisé en partie grâce à des procédures et systèmes transparents de gestion des finances publiques.

13. Nous notons l'accent mis sur la bonne pratique qui consiste à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements aux audits financiers du secteur public et à intégrer ces audits dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays, les programmes d'assistance des bailleurs de fonds et les cycles de prise de décisions des gouvernements comme des bailleurs de fonds. Nous pensons que ces audits devraient tenir compte des conditions initiales dans le pays; des normes, codes et approches en vigueur au niveau international; et des besoins des pays en matière de renforcement des capacités de façon à pouvoir respecter ces codes et normes. Le CAD et les banques multilatérales de développement ont prié la Fédération internationale des experts-comptables d'engager une large consultation avec les bailleurs de fonds et les pays en développement de façon à préparer une norme comptable pour l'aide au développement d'ici à 2004. Nous nous félicitons d'avance des résultats de cet effort.

14. Nous sommes conscients qu'il existe des possibilités considérables de simplification et d'harmonisation des méthodes d'établissement de rapports et d'audit, y compris en ce qui concerne la forme et la teneur des rapports financiers, la période couverte, les normes de vérification, les qualifications des auditeurs et la qualité et le choix des cabinets d'audit et la passation de contrats avec ces derniers, les mandats des auditeurs, la date de soumission des rapports, la lettre de recommandation aux responsables et le suivi des conclusions des audits.

15. Nous notons que les travaux du groupe de travail des banques multilatérales de développement sur la passation des marchés ont déjà conduit à l'adoption d'un ensemble de documents-cadres concernant les appels d'offres internationaux, et que l'adoption d'autres documents est en bonne voie. S'agissant des exercices pilotes d'harmonisation menés dans trois pays, nous nous félicitons des approches communes proposées en matière de passation de marchés, d'exécution et de suivi des programmes et projets cofinancés. Nous nous félicitons de ce que les bailleurs de fonds et les gouvernements participants élaborent des dossiers types et définissent, au cas par cas, des seuils communs pour les appels d'offres nationaux. Nous appuyons fermement les efforts destinés à renforcer les capacités des pays partenaires en matière de passation des marchés.

16. Nous notons qu'un certain nombre de banques multilatérales de développement et de nombreux bailleurs de fonds bilatéraux disposent déjà de

politiques et de procédures environnementales qui présentent de nombreux points communs, et qu'il existe un accord de plus en plus large pour tenir compte comme il convient des conséquences sociales lors de la préparation et de l'exécution des projets, que ce soit au moyen d'évaluations d'impact sur l'environnement ou d'autres types d'évaluations sociales. De nouveaux efforts sont nécessaires pour éliminer les chevauchements en ce qui concerne l'évaluation et la surveillance des impacts environnementaux et sociaux des projets cofinancés par les bailleurs de fonds et pour mieux synchroniser les procédures de consultation et de publication des rapports à ce sujet. À cette fin, nous affirmons la nécessité d'une harmonisation, aussi bien entre bailleurs de fonds qu'avec les pays partenaires, des systèmes et procédures qui répondent aux critères et principes internationaux en matière de bonne pratique et qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités des pays. Nous étudierons également les possibilités de coopérer à l'évaluation du respect des initiatives prises en ce qui concerne l'impact des programmes et des projets sur l'environnement et la société.

17. Étant donné que les bailleurs de fonds financent actuellement plus de 60 000 projets et programmes de développement et que la préparation des multiples rapports demandés pour chacun de ces programmes et projets, par chaque bailleur de fonds, dépasse souvent les capacités des pays partenaires, nous pensons qu'il est souhaitable que les bailleurs de fonds et ces pays s'entendent sur des formats, des contenus et des périodicités communs pour un rapport périodique, unique par projet, qui répondrait au besoin de tous les partenaires. Ce faisant, il faudra veiller à ne pas surcharger les systèmes nationaux et à ne pas détourner des capacités existantes. Nous sommes conscients que l'un des moyens d'atteindre cet objectif serait de simplifier et d'harmoniser les systèmes d'établissement de rapports et de suivi utilisés par les bailleurs de fonds.

Annexe B

Participation et organisation du Forum de haut niveau

Date et lieu du Forum

1. Le Forum de haut niveau sur l'harmonisation s'est tenu à Rome les 24 et 25 février 2003, conformément à ce qui avait été convenu dans les rapports d'avancement soumis au Comité du développement. Le Forum a tenu sept séances plénières.

Participation

2. Les pays partenaires et organismes/institutions multilatéraux et bilatéraux ci-après étaient représentés :

Pays partenaires

Albanie	Honduras	Philippines
Bangladesh	Jamaïque	République du Niger
Bolivie	Kenya	République kirghize
Burkina Faso	Mali	Roumanie
Cambodge	Maroc	Sénégal
Égypte	Mauritanie	Tanzanie
Éthiopie	Mozambique	Vanuatu
Fidji	Nicaragua	Viet Nam
Guatemala	Ouganda	Zambie
Guyana		

Organismes/institutions multilatéraux et bilatéraux

Banque africaine de développement	Allemagne	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
Banque asiatique de développement	Arabie saoudite	Banque de développement des Caraïbes
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Australie	Banque européenne d'investissement
Banque interaméricaine de développement	Autriche	Banque islamique de développement
CAD/OCDE	Belgique	Banque nordique d'investissement
Banque mondiale	Canada	Banque ouest-africaine de développement
	Commission européenne	Commission économique pour l'Afrique
	Danemark	Communauté des Caraïbes
	Espagne	Corporación Andina de Fomento
	États-Unis	Fonds de l'OPEP pour le développement international
	Finlande	Fonds international de développement agricole
	France	Fonds monétaire international
	Grèce	Fonds nordique de développement
	Irlande	Forum des îles du Pacifique
	Italie	Nordic Environment Finance Corp.
	Japon	Programme des Nations Unies pour le développement
	Koweït	Organisation des États des Caraïbes orientales
	Luxembourg	
	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	
	Pays-Bas	
	Portugal	
	Royaume-Uni	
	Suède	
	Suisse	